



Minisession de la Société botanique du Centre-Ouest

Association sans but lucratif fondée en 1888 et régie par la loi de 1901

Minisession phycologique – 2020 Estrans français et espagnols du Pays Basque du mardi 7 au jeudi 9 avril

Organisateur : **Michèle DUPAIN** (SBCO, SLB), **Martine BRÉRET** (SBCO).

Intérêt : La flore algale, sensiblement différente de celle de Ré ou d'Oléron, comporte des espèces nettement méridionales. Et les divers estrans y sont somptueux.

Coefficients : J1 à 10h49 : coeff. **101**, J2 à 11h32 : coeff. **112** et le J3 à 12h15 : coeff. **117**.

Secrétaire de session : Martine BRÉRET – martine.breret@sbco.fr - 07 86 99 86 66

Participants : session ouverte aux membres de la SBCO, de la SLB, de la SBF et des CBNSA et CBNPMP. Inscriptions obligatoirement par l'intermédiaire de la SBCO.

Programme : sortie sur le terrain les trois journées. Prévoir des bottes, imperméable, petites boîtes portées dans une plus grande pour les spécimens, loupe, carnet de notes, appareil photos et pique-nique tiré des sacs.

Rendez-vous du 1^{er} jour : **8h45** parking de la plage d'Uhabia, côté plage. Prendre l'avenue d'Espagne puis la rue Maurice Pierre. Adresse pour le GPS : rue Maurice Pierre - 64210 Bidart

Hébergement : à la charge des participants et à proximité de Bidart (64) pour le covoiturage.

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la SBCO, onglet sessions

⌘ -----

Minisession phycologique – 2020

Formulaire à joindre à votre chèque **après inscription sur <http://www.sbco.fr>**

Nom(s) et prénom(s) :

Code postal et ville :

Téléphone portable et mail :

Structure via laquelle vous vous inscrivez : SBCO, SBL, SBF, CBNSA, CBNPMP

je joins à ce bulletin un chèque de **10 € (5 € pour les moins de 30 ans avec photocopie de la carte d'identité)** de participation aux frais de session (ou je règle en ligne) **OU**

je joins à ce bulletin un chèque de **40 €** pour les participants à titre **professionnel** (seule inscription permettant de bénéficier d'un certificat de présence) (ou je règle autrement).

Note importante : Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'inscription **sur le site de la SBCO**. Les inscriptions doivent être rapidement confirmées par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la SBCO. Seront prioritaires **les organisateurs de sessions passées et les volontaires pour la rédaction des comptes rendus placés en liste d'attente**. Vous devez être à jour de votre cotisation annuelle (de l'association via laquelle vous vous inscrivez).

DÉSISTEMENT : pour éviter autant que possible les désistements tardifs : remboursement de 50% si annulation jusqu'à 30 jours avant la date de l'ouverture de la session. Pas de remboursement après cette date. Dans tous les cas, remboursement de 100% des frais de session si un remplaçant est trouvé.

Date : Signature :

UN chèque par session à envoyer à la Secrétaire de session :

Martine BRÉRET - 8 rue Paul Cézanne - 17138 SAINT-XANDRE